

Descriptif du graphique « Répartition des déchets entrants dans les installations de traitement en 2017, hors BTP »



Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement en 2017, hors BTP :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés : 43 % ;
- déchets verts : 13 % ;
- encombrants : 13 % ;
- Déchets des activités économiques (DAE) : 7 % ;
- déchets industriels : 6 % ;
- déchets organiques : 5 % ;
- ferrailles/métaux : 5 % ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques : 2 % ;
- bois et sous-produits : 1 % ;
- boues : 1 % ;
- emballages ménagers : 1 % ;
- batteries : 1 % ;
- pneus : 1 % ;
- verre : 1 % ;
- véhicules hors d'usage : 1 %.